

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE735

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 30

A la première phrase de l'alinéa 46, substituer aux mots: "peut atteindre", les mots: "ne peut excéder".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.